



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 112 e) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections : élection de 47 membres du Conseil des droits de l'homme

Note verbale datée du 5 avril 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Royaume de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président de la soixantième session de l'Assemblée générale et a l'honneur d'appeler son attention sur la décision du Royaume de Bahreïn de présenter sa candidature aux élections au Conseil des droits de l'homme, qui doivent se tenir le 9 mai 2006 dans le cadre de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Le Royaume de Bahreïn est un fervent partisan de la promotion et de la défense des droits de l'homme, auxquelles il attache une grande importance aussi bien au niveau national qu'international. Bahreïn a joué un rôle de premier plan dans le développement régional dans le domaine des droits de l'homme au Moyen-Orient et a acquis une grande expérience des droits de l'homme au niveau international, notamment à l'ONU, où il a siégé à la Commission des droits de l'homme de 2002 à 2004. Il dispose également d'un vaste et dynamique tissu d'organisations non gouvernementales, dont un certain nombre s'intéressent aux questions liées aux droits de l'homme.

Le Royaume de Bahreïn appuie sans réserve le Conseil des droits de l'homme récemment institué, qu'il considère comme un organe international efficace et important en matière de promotion et de défense des droits de l'homme dans le monde, et réaffirme son attachement aux normes et valeurs universelles qui présideront aux travaux du Conseil.

Le Royaume de Bahreïn estime donc qu'en étant élu au premier Conseil des droits de l'homme de l'ONU, il contribuerait grandement à ses travaux et pourrait exploiter sa solide expérience de la défense des droits de l'homme pour les enrichir utilement.



**Annexe à la note verbale datée du 5 avril 2006,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par la Mission permanente de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint un aide-mémoire dans lequel le Royaume de Bahreïn expose les engagements qu'il prend volontairement en matière de droits de l'homme (voir pièce jointe). Je suis convaincu que l'ONU joue un rôle vital dans la promotion et la défense des droits de l'homme et que le Conseil des droits de l'homme récemment institué constitue l'assise sur laquelle renforcer ce rôle.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Tawfeeq Ahmed **Almansoor**

Pièce jointe

Aide-mémoire

Le Royaume de Bahreïn a décidé de se porter candidat aux élections au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui doivent se tenir le 9 mai 2006 dans le cadre de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il estime que la défense et la promotion des droits de l'homme font partie de ses grandes priorités en matière de politique intérieure et étrangère, et part du principe qu'elles sont des fondements essentiels du développement national.

Depuis 1999, le Royaume de Bahreïn exécute un vaste programme de réforme qui intéresse en particulier les questions relatives aux droits de l'homme, consacrés et protégés par la Constitution, et il continuera de privilégier ces questions à l'avenir.

Le Royaume de Bahreïn est résolu à défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Tous les plans et programmes nationaux tiennent compte, et continueront de tenir compte, des questions liées aux droits de l'homme.

Le Royaume de Bahreïn est partie aux grandes conventions suivantes relatives aux droits de l'homme :

- Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles :
 - Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;
 - Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- Convention relative à l'esclavage (1926);
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948);
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles :
 - Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;
 - Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

Ces instruments ont été incorporés dans le droit interne bahreïnite, où ils continueront d'occuper une place centrale afin que soient conservées des conditions propices à la promotion et au respect des droits de l'homme.

En outre, Bahreïn s'emploie à étudier la possibilité de devenir partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'au Pacte

international relatif aux droits civils et politiques, le Gouvernement ayant confié au Parlement le soin d'examiner ces deux instruments.

Le Conseil suprême des femmes, créé en 2001, et un certain nombre d'associations féminines et autres organisations non gouvernementales sont en train d'adopter des stratégies novatrices de promotion et d'autonomisation des femmes dans les domaines politique, économique et social. Ces organes visent à faire en sorte que les femmes fassent partie intégrante de la population active, en leur permettant d'occuper des postes de responsabilité dans les secteurs public et privé, mais aussi en modifiant leur image stéréotypée et en éliminant toute discrimination.

La transparence est primordiale dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, la société civile bahreïnite, dont l'influence s'accroît constamment, jouant un rôle important en la matière. Plus de 368 organisations non gouvernementales ont été créées, parmi lesquelles de nombreuses associations de défense des droits de l'homme, dont la Société bahreïnite des droits de l'homme, qui a récemment inspecté les prisons du pays, et un groupe local d'Amnesty International; nombre de ces organisations s'intéressent exclusivement aux droits de l'homme. Le Royaume de Bahreïn continuera de s'employer à promouvoir les organisations non gouvernementales du pays, en particulier celles qui sont spécialisées dans les droits de l'homme.

Dans le cadre de sa stratégie nationale, le Royaume de Bahreïn a organisé de nombreux séminaires et ateliers sur le thème des droits de l'homme, ce qu'il continuera de faire à l'avenir pour sensibiliser davantage le public à certaines questions relatives aux droits de l'homme.

En 2005, Bahreïn a accueilli la deuxième session du Forum sur l'avenir, qui a réuni pour la première fois la société civile, le G-8 et les ministres des affaires étrangères des pays de la région, lesquels ont échangé leurs vues sur plusieurs grandes questions. La Fondation pour l'avenir et le Fonds pour l'avenir ont également été créés lors de cette session du Forum.

La coopération entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales nationales et internationales a conduit à la mise en place d'un programme visant à inculquer aux agents de la force publique les principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme.

Le Royaume de Bahreïn a continué, et continuera dans la mesure du possible, de contribuer régulièrement au financement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à celui d'autres programmes en vue de renforcer l'activité du Haut Commissariat et la mise en œuvre de ses programmes.

S'il est élu au Conseil des droits de l'homme, le Royaume de Bahreïn contribuera à ce que la communauté internationale se mobilise en faveur de la coopération en matière de droits de l'homme.

Il s'engagera à apporter son appui aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, notamment au Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Il adhérera aux principes de la consultation, du dialogue et de la coopération avec l'ensemble des États Membres de l'ONU en général, et avec les membres du Conseil des droits de l'homme en particulier, dans un esprit de transparence et de franchise, l'objectif étant de renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde.

Il appuiera sans ambiguïté les travaux du Conseil, principal organe international de promotion et de défense des droits de l'homme, de façon à ériger le respect de l'ensemble de ces droits en principe universel.

De l'avis du Royaume de Bahreïn, il conviendrait de traiter les questions relatives aux droits de l'homme de manière équitable et juste, la coopération étant un gage d'harmonisation aux niveaux national et international compte tenu des différences de culture, de religion, de civilisation et de contexte historique. Le Royaume de Bahreïn continuera, comme il l'a toujours fait, de promouvoir le respect, la tolérance et la solidarité.

Il continuera de coopérer et de se concerter avec les organisations non gouvernementales, qui sont de véritables partenaires en ce qui concerne l'élargissement des travaux du Conseil en général, et les droits de l'homme en particulier.

Il collaborera avec d'autres acteurs de la communauté internationale pour valoriser et faire respecter les droits de l'homme grâce à l'application des principes et normes relatifs aux droits de l'homme consacrés par les accords régionaux et internationaux.

Il souscrit à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il coopère activement avec les mécanismes spéciaux ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ce qui l'a conduit à recevoir :

1. L'ancien Haut Commissaire, M^{me} Mary Robinson, en 2002;
2. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire en 2001.

Le Royaume de Bahreïn a lancé une ambitieuse campagne de lutte contre la traite des êtres humains. Un projet de loi est en cours d'élaboration et il est prévu, dans un esprit de coopération avec la communauté internationale, que le Rapporteur spécial sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, se rende prochainement à Bahreïn.